

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3202

29 décembre 2011

SOMMAIRE

Al Global Opportunities S.A	Iena Buildings S.A15369	6
Al Global Strategies S.A 153690	Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A 15369	6
AXA Assurances Luxembourg153686	INL Top S.à r.l	5
AXA Luxembourg S.A153655	Investec Global Strategy Fund15368	19
Baltis Investment, S.à r.l153688	Julius Baer Multibond15365	2
Bosnia Broadband S.à r.l153691	J-Way S.A15369	3
CASA 4 FUNDS Luxembourg European	Max Lease Sàrl & Cie. S.e.c.s15369	14
Asset Management S.A	Patrimonium Luxembourg Distressed	
Casa4Funds S.A153650	Debt Fund15366	1
DB Platinum V	PMM Holding (Luxembourg) AG15369	5
Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V153694	Pub Freehold Acquisitions S.à r.l 15369	14
Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l	Red Hammer S.à r.l	5
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l153692	Safetyconcept S.A	6
Expotrans S.A	SEB SICAV 3	0
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l 153690	Sif S.A15369)3
GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l.	Silver Point Sourcing S.à r.l	34
153690	Thalia Fund Management Company (Lux)	
H par153693	S.A15368	19
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l	Trasfin S.A	1
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à		



Casa4Funds S.A., Société Anonyme, (anc. CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a Société Anonyme having its registered office in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 110.332, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 5 th August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21 st December 2005, number 1432. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 19 th August 2009, published in the Mémorial of September 30, 2009, number 1902.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs. Cindy Joller, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed Mrs. Pauline Gass, private employee, residing professionally in Luxembourg as Secretary.

The Meeting elected Mrs. Laetitia Gorlini, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record

- I.- The Sole Shareholder of the Company is duly represented at the Meeting and the number of shares held by it is recorded in an attendance list, which shall remain attached to these minutes and which shall be signed by its proxy holder, and the members of the Bureau;
- II.- The Sole Shareholder also confirmed that he was duly informed on the Meeting, and therefore waived the convening notice period;
 - III.- The Meeting can therefore validly deliberate.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Change of the Company's denomination from "Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A." to "Casa4Funds SA" in Article 1 of the Articles
- 2. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3 and 23 of the Articles
- 3. Change of the Company's branch name from "CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management SA, Luxembourg, Paradiso Branch" to "Casa 4 Funds SA Luxembourg, Swiss Branch, Paradiso"
 - 4. All the above mentioned changes shall be effective from 15 th December 2011
 - 5. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions.

First resolution

The Meeting unanimously decided to change the denomination of the Company from "Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A." to "Casa4Funds SA" in Article 1 of the Articles.

Article 1 of the Articles will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "Casa4Funds SA" (the "Corporation").

Second resolution

The Meeting unanimously decided to replace any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3 and 23 of the Articles.

Article 3 and Article 23 will henceforth read as follows:

Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 101(2) of the law of 17 th December, 2010) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.



The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 th December, 2010 on undertakings for collective investment.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 17 th December, 2010 regarding undertakings for collective investment, as may be amended.

Third resolution

The Meeting unanimously decided to change the Company's branch name from "CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management SA, Luxembourg, Paradiso Branch" to "Casa4Funds SA Luxembourg, Swiss Branch, Paradiso".

Fourth resolution

The Meeting unanimously decided that the above mentioned changes shall be effective from 15 th December 2011. There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The documents having been read to the meeting, the members of the bureau of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the Notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A. (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 110.332), constituée suivant acte notarié de Maître Henri Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 21 décembre 2005, no 1432. Les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 août 2009, publié au Mémorial le 30 septembre 2009, numéro 1902.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cindy JOLLER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Pauline GASS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Laetitia GORLINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I. Que l'actionnaire unique de la Société est dûment représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été dûment signée le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire, demeurera annexée au présent procès-verbal;
- II. Que l'actionnaire unique confirme avoir été dûment informée de la présente assemblée et qu'il renonce à toute convocation
 - III. Que la présente Assemblée peut donc valablement délibérer.
 - IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

- 1. Modification du nom de la Société tel que mentionné dans l'article 1 des Statuts de Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management en Casa4Funds SA.
- 2. Remplacement de toute référence à la loi du 20 décembre 2002 par une référence à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et transposition de la directive EU UCITS IV dans les articles 3 et 23 des statuts
- 3. Changement du nom de la succursale "CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management SA, Luxembourg, Paradiso Branch" en "Casa4Funds SA Luxembourg, Swiss Branch, Paradiso".
 - 4. Prise d'effet des changements ci-dessus au 15 décembre 2011.
 - 5. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.



Première Résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société tel que mentionné dans l'article 1 des Statuts de Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management en Casa4Funds SA.

L'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Casa4Funds SA" (la "Société").

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 par une référence à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif par la transposition de la directive EU UCITS IV dans les articles 3 et 23 des statuts.

Les articles 3 et 23 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que susceptible d'être modifiée.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la succursale "CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management SA, Luxembourg, Paradiso Branch" en "Casa4Funds SA Luxembourg, Swiss Branch, Paradiso".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les changements ci-dessus prendront effet à la date du 15 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui parle et comprend l'anglais, affirme, à la demande des comparants, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise doit prévaloir.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé la volonté de signer.

Signé: C. JOLLER, P. GASS, L. GORLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51731. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160264/146.

(110186924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

Im Jahre zweitausendelf, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), welcher Depositar der Urkunde verbleibt;

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der JULIUS BAER MULTIBOND, einer Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital, welche ihren Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg hat, (die "Gesellschaft"), gegründet in Luxemburg am 1. Dezember 1989 durch Urkunde des Notars Joseph KERSCHEN, mit dem



damaligen Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") Nummer 21 vom 19. Januar 1990 veröffentlicht wurde, statt.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 32187.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre ("außerordentliche Generalversammlung") wird um 14.00 Uhr vom Vorsitzenden, Herrn Gerard Pirsch, Bankangestellter, geschäftsmäßig ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Dieser ernennt zum Schriftführer Herrn Stephan Wiele, Bankangestellter, geschäftsmäßig ansässig in Luxemburg.

Die außerordentliche Generalversammlung ernennt Frau Petra Eßer-Dannhauer, Bankangestellte, geschäftsmäßig ansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der außerordentlichen Generalversammlung fest, dass:

- am 24. Oktober 2011, eine erste außerordentliche Aktionärsversammlung einberufen wurde, welche nicht über die Tagesordnung abstimmen konnte.
- für diese zweite außerordentliche Aktionärsversammlung welche über dieselbe Tagesordnung entscheiden wird, die Namensaktionäre gemäß den gesetzlichen Vorschriften frist- und formgerecht am 25. Oktober 2011 schriftlich zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung eingeladen worden sind;
- die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 25. Oktober 2011 und 11. November 2011 im "d'Wort", im "Tageblatt" sowie im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde;
- die anwesenden und die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären sowie dem Schriftführer, der Stimmzählerin und dem Vorsitzenden unterzeichnet und diesem Protokoll beigefügt wird:
- sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass 467 330,381 Aktien von insgesamt 104 679 885,588 ausgegebenen und sich im Umlauf befindlichen Aktien auf der außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind.
 - Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Einziger Punkt der Tagesordnung: Änderung der Statuten

Redaktionelle, sprachliche sowie gesetzlich erforderliche Anpassungen der Statuten der Gesellschaft sowie im Wesentlichen die nachfolgend beschriebenen Änderungen:

Gegenstand Art. 3.

- Bezugnahme auf die geänderte gesetzliche Grundlage, das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen in gemeinsamen Anlage ("Gesetz von 2010")

Gesellschaftskapital Art. 5.

- Einfügung einer Klarstellung der Berechnungsgrundlage des gesetzlichen Mindestkapitals der Gesellschaft als gesetzliche Folge der Änderung von Artikel 17 lit. f) (siehe unten) betreffend die neu geschaffene Möglichkeit der Investition von Subfonds der Gesellschaft in andere Subfonds der Gesellschaft

Inhaber-und Namensanteile Art. 6.

- Wegfall der Möglichkeit Inhaberanteile auszugeben

Einladungen Art. 13.

- Einfügung eines Stichtags zur Feststellung der Beschlussfähigkeit und Mehrheitserfordernisse bei einer Generalversammlung
- Erweiterung der Aktionärsrechte betr. die Einberufung einer Generalversammlung sowie die Aufnahme von Tagesordnungspunkten

Interne Organisation des Verwaltungsrates Art. 15.

- Neuregelung betr. die Beschlussfähigkeit
- Einschränkung der Übertragung von Kompetenzen durch den Verwaltungsrat
- Wegfall der Notwendigkeit der Einwilligung der Generalversammlung zur Übertragung der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates

Festlegung der Anlagepolitik Art. 17.

- Lit. a) und c) Bezugnahme auf die geänderte rechtliche Grundlage
- Artikel 17 lit. f) Darstellung der gesetzlichen Möglichkeiten betr. Investition in OTC-Derivate
- Artikel 17 lit. f) Aufnahme der Möglichkeit Subfunds als "Feeder-Fonds" gem. Kapitel 9 des Gesetzes von 2010 aufzulegen, sofern auch im Prospekt zugelassen
- Artikel 17 lit. f) Aufnahme der Möglichkeit der Investition von Subfonds der Gesellschaft in andere Subfonds der Gesellschaft



Pooling und "Co-Management" Art. 18.

- Klarstellende Beschreibung der Verfahrensweise

Unvereinbarkeitsbestimmungen Art. 19.

- Aufnahme der Nichtanwendung der Bestimmungen bei Vorliegen üblicher Geschäftsbedingungen im Rahmen der alltäglichen Geschäftsführung

Vertretung Art. 21.

- Einfügung der Möglichkeit, Vertretungsmacht an Einzelpersonen auch für Geschäftsbereiche zu erteilen

Rücknahme und Umtausch von Anteilen Artikel 23 Rücknahme.

- Neuformulierung der Bedingungen, wie Anträge auf Rücknahme und Umtausch durch den Verwaltungsrat befristet aufgeschoben werden dürfen. Die genaue Beschreibung dieser Bedingungen erfolgt neu im Rechtsprospekt.
- Einfügung der Möglichkeit von den Statuten abweichende Modalitäten der Zahlung des Rücknahmepreises im Rechtsprospekt zu regeln
 - Verlagerung der Regelung über die Höhe einer Rücknahmegebühr in den Rechtsprospekt

Liquidation.

- Änderung der Bedingungen, unter denen ein Subfonds liquidiert werden kann

Verschmelzung:

- Erweiterung der Möglichkeiten einer Verschmelzung aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats als Folge und im Rahmen der neuen gesetzlichen Regelungen
- Bestimmung betr. die Beschlussfähigkeit und Mehrheitserfordernisse bei einer Generalversammlung, die über die Auflösung der Gesellschaft als Folge einer oder mehrer Verschmelzungen von Subfonds beschließt

Bewertungen und Aussetzungen von Bewertungen Art. 24.

- Einfügung der Möglichkeit Bewertungstage abweichend von den Statuten im Rechtsprospekt zu regeln
- Erweiterung der Möglichkeit Bewertungen von Subfonds ausnahmsweise auszusetzen

Bewertungsvorschriften Art. 26.

- (A) Aktiva lit. h) 4) Einfügung einer Regelung betr. die Bewertung von OGA, die auch als ETF qualifizieren
- (B) Verbindlichkeiten lit. b) ausdrückliche Erwähnung der Anlageverwalter als Empfänger von Gebühren und Dienstleister der Gesellschaft

Verkaufspreis und Rücknahmepreis Art. 27.

- Verlagerung der Regelung über die Höhe einer Verkaufsgebühr in den Rechtsprospekt
- Einfügung der Möglichkeit von den Statuten abweichende Modalitäten der Zahlung des Verkaufspreises im Rechtsprospekt zu regeln

Namensgebung der Gesellschaft Art. 30.

- Klarstellung betreffend einen bestehenden Lizenzvertrag

Die außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten und beschließen.

Die Feststellungen des Vorsitzenden werden von der außerordentlichen Generalversammlung genehmigt.

Die außerordentliche Generalversammlung fasst den folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung, mit 467.315 Stimmen und 38.636 Enhaltungen, beschließt, die Abänderung der Statuten der Gesellschaft in der vorgeschlagen Weise.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die außerordentliche Generalversammlung nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. PIRSCH, S. WIELE, P. ESSER-DANNHAUER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53955. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.



Luxemburg, den 13. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011173272/116.

(110201519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d' AXA Luxembourg S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.944, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 21 juin 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 janvier 2009, numéro 206.

L'assemblée a été ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Jaumotte, Directeur Financier, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Maître Jean-Marc Ueberecken, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Christian Fouss, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Refonte des statuts de la Société;
- 2. Divers.
- II. Que les actionnaires sont représentés, le/les mandataire(s) des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le/les mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la/les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

- III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les actionnaires décident de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«A. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une Société anonyme sous la dénomination "AXA Luxembourg S.A." (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

- la constitution, la gestion d'un portefeuille de participations directes ou indirectes dans les entreprises du secteur financier et notamment dans les entreprises d'assurance;
- toutes activités de courtage d'assurance ou de réassurance, et plus particulièrement, les activités de courtage liées au développement de ses filiales, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées;
 - toutes activités de prestation de services pour compte propre ou pour compte commun de ses filiales;
- toutes opérations financières, mobilières et immobilières, apports en sociétés, souscriptions, achats et ventes de titres ou de parts d'intérêts, constitution de sociétés et éventuellement toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social émis. Le capital social est fixé à soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000) représenté par neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent vingt-quatre (991.724) actions sans désignation de valeur nominale.

Il peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement, offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

En cas d'émission d'actions non entièrement libérées, les appels de fonds seront décidés et notifiés aux actionnaires par le conseil d'administration.

Art. 6. Actions. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification



de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société. Conformément à ces documents, tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

C. Le Conseil d'Administration.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la Société et qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

L'assemblée peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, soit une somme annuelle fixe, soit des jetons de présence pour leur participation effective aux réunions du conseil d'administration, à porter sur les frais généraux.

En cas de rémunération par des jetons de présence, il est payé un jeton de présence par réunion du conseil d'administration et l'administrateur n'a droit au paiement du jeton de présence que si sa présence est dûment marquée au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Le conseil d'administration élit un président et peut élire un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Il peut également nommer un secrétaire qui ne sera pas nécessairement choisi parmi les administrateurs ou parmi les actionnaires.

Art. 11. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps, sans cause. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

Art. 12. Vacance dans le mandat d'un administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3), cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

Art. 13. Convocation des réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou d'un vice-président ou de deux (2) administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.



Art. 14. Conduite des réunions du Conseil d'Administration.

Quorum - Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si au moins trois administrateurs en exercice sont présents ou représentés.

Majorité requise - Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants. En cas d'égalité de voix, celle du président de séance est prépondérante.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication à un autre administrateur mandat pour le représenter aux réunions du conseil et y voter en ses lieu et place. La procuration donnée autrement que par écrit, par télécopie ou par courrier électronique doit être confirmée par écrit. L'administrateur présent ne peut représenter qu'un seul administrateur à la fois.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société, lorsqu'au moins un administrateur a été physiquement présent au siège social de la Société.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même valeur juridique qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

L'administrateur qui a un intérêt patrimonial opposé à celui de la Société, dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part ni aux discussions concernant la transaction, ni au vote s'y rapportant.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

Art. 16. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir dument autorisé, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé, ou par la signature conjointe de deux mandataires dûment autorisés, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

D. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 18. Convocation de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier vendredi du mois de mars à seize heures.

Si ce jour est férié l'assemblée aura lieu le premier vendredi ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.



Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. Conduite de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou un vice-président ou, à défaut, par un administrateur. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

Quorum - Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

Vote - Chaque action donne droit à une voix. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les assemblées générales prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Une assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société, lorsqu'au moins un administrateur a été physiquement présent au siège social de la Société.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Modification des statuts. L'assemblée générale extraordinaire peut sur la proposition du conseil d'administration modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et délibèrent valablement pour autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Report des Assemblées Générales. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration



doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 22. Procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

E. Approbation des comptes annuels - Surveillance de la société

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes en conformité avec la loi.

Après l'adoption des comptes, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la Société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 24. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés conformément aux dispositions légales par un ou plusieurs réviseurs indépendants désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

- Art. 25. Exercice. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 26. Bénéfices.** Sur le bénéfice de la Société, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale: ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième (1/10) du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve ainsi que le report à nouveau.

Art. 27. Dividendes provisoires - Prime d'émission. Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JAUMOTTE, J.-M. UEBERECKEN, C. FOUSS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56240. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.



Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175039/334.

(110204998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

DB Platinum V, Fonds Commun de Placement.

EXTRAIT

Le nouveau règlement de gestion de DB Platinum V a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour la société de gestion DB Platinum Advisors

Signature

Référence de publication: 2011175173/12.

(110204313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 165.464.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- (1) Patrimonium Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated under and governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 69, Route d'Esch, L-1470, Luxembourg, represented by Cheikh Ndiaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 August 2011.
- (2) Patrimonium Debt Advisors AG, Baar, a company incorporated under and governed by the laws of Switzerland having its registered office at Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Switzerland registered with the Handelsregister Zug under number CH-170.3.035.849,6, represented by Cheikh Ndiaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 August 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé under the name of "Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund" (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 concerning the specialised investment funds (the "2007 Law").

2. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as this term is defined under Article 16 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.



- **3. Term of the company.** The term of the Company is of eight (8) years from the First Issuance Date (as defined in the prospectus of the Company (the "Prospectus")) provided that the Company may, at the discretion of the General Partner, be continued for two (2) additional periods, each of them not exceeding one (1) year.
- **4. Purpose.** The purpose of the Company is to place the funds available to it in securities or debt instruments of any kind and any other assets permitted by law with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio, pursuant to the provisions of the Prospectus.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of limited shareholders' shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

7. Share capital.

- 7.1 The share capital of the Company shall be represented by shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as determined pursuant to Article 14 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé (SICAV,FIS) under Luxembourg law, is one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000).
 - 7.2 The share capital of the Company shall be represented by the following four classes of Shares (the "Classes"):
- (a) "Management Share(s)": the Share subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company as well as the shares that may be issued subsequently and whose subscription will be reserved for the General Partner as unlimited shareholder of the Company.
- (b) "Class A Shares": a Class subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of the Prospectus.
- (c) "Class A' Shares": a Class subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of the Prospectus.
- (d) "Class B Shares": a Class subscribed by limited shareholders in accordance with the provisions of the Prospectus. The subscription of Class B Shares is reserved for any person designated by the General Partner.

In addition, pursuant to the provisions of Article 13 below, the Company may issue Class D Shares in order to convert any Defaulting Shareholder's Shares held by one or more Defaulting Shareholder(s) into Class D Shares.

Class A Shares, Class A' Shares and Class B Shares may, as the General Partner shall determine, be issued in one or more separate series (the "Series"), the characteristics, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and provided for in the Prospectus. These Series will only serve to identify the Shares depending on their issue date or their value and will confer no special right among or between them.

The General Partner may create additional Classes (including Class D Shares as referred to in Article 13 below) as well as Series in accordance with the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended

- 7.3 The Company is incorporated with an initial subscribed share capital of thirty-one thousand and two Euros (EUR 31,002) divided into one (1) Management Share, having been fully paid,up at a subscription price of one Euro (EUR 1), and three million one hundred thousand and one hundred (3,100,100) Class B Shares, each Share having been fully paid,up at a subscription price of one cent of Euro (EUR 0.01) each.
- 7.4 The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the 2007 Law (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). Each Class A Shares, Class A' Shares or Class B created within a Sub-Fund must be viewed as a separate Class.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for a limited period of time to be determined by the General Partner.

The proceeds resulting from the issuance of Shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 4 hereof in securities or debt instruments of any kind or other assets permitted by law corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt instruments or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.



The general meeting of holders of Shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority of shareholders present or represented and the General Partner, may consolidate or split the Shares of such Sub-Fund or Class.

Within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption fees, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features.

If a Sub-Fund issues Shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes of Shares shall be invested in common pursuant to the specific purpose, investment policy and restrictions of the Sub-Fund concerned.

8. Shares.

8.1 Shares in the Company are exclusively restricted to well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the 2007 Law (the "Well-informed Investors"). This restriction is not applicable to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.

The Company subject to the provisions of the above paragraph relating to the General Partner or any person who intervenes in the management of the Company, may restrict or object to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of Well-informed Investor.

For this purpose the Company may:

- refuse to issue Shares and to register the Transfer (as such term is defined below) where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Well-informed Investor;
- decide at its discretion to proceed with the compulsory redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Well-informed Investor.
- 8.2 All Shares shall in principle be issued in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer Shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Well-informed Investor of the holders of the bearer Shares.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares (the "Register") evidences its right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for its Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefore by the Company. The Register shall contain the name of each shareholder, its residence, registered office or elected domicile, the number and Class it owns, the amount paid in for each such Share and banking references. Until notices to the contrary have been received by the Company, it shall treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

- 8.3 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for all costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.
- 8.4 Fractional Shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.
- 8.5 Each Share grants the right to one (1) vote at every meeting of shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of the relevant Class.
- 8.6 The Company only recognizes one (1) owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).
- 8.7 Each shareholder will be admitted as a shareholder of the Company after having first accepted and signed a subscription agreement whereby it irrevocably commits to make any subscription for Shares and to make all payments in relation to the entire amount which it has committed to invest in the Company pursuant to the aforementioned subscription agreement (the "Commitment") and whereby it becomes a party to the Prospectus.

9. Transfer of shares.

9.1 Transferability



- (a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with the law and these articles of incorporation and subject in particular, to the restrictions provided for in these articles of incorporation.
- (b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other shareholders.

The Company may restrict or object to the ownership of Shares by any person (subject to the provisions relating to the General Partner or any person which intervenes in the management of the Company) not meeting the conditions of a Well-informed Investor, pursuant to the conditions provided in Article 8 of these articles of incorporation.

9.2 Transfer of the Management Share(s)

The Management Share(s) held by the General Partner is/are not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation as provided under Article 29 below.

In the event of a Transfer of its Management Share(s) as a general partner of the Company by the General Partner, its assignee or transferee shall only be substituted in its place and admitted to the Company as general partner of the Company in accordance with applicable law and subject to the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier. These articles of incorporation will have to be amended accordingly. Immediately thereafter, such substituted general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

- 9.3 Transfer of Class A, Class A' or Class B Shares
- (a) Notice of the Transfer
- (i) Any shareholder planning to transfer Class A, Class A' or Class B Shares (a "Planned Transfer") to any person must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with return receipt requested pursuant to the provisions of the Prospectus (the "Transfer Notice").
- (ii) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account for the purpose of the provisions of this Article 9:
 - (A) the number of Class A, Class A' or Class B Shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares"),
 - (B) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,
 - (C) the name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.
 - (b) Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer, any Class A, Class A' or Class B Share Transfer by (A) a German Regulated Entity (as such term is defined in the Prospectus) to (i) any other German Regulated Entity or (ii) any other institutional investor which has either (x) been assigned an investment grade rating (BBB of Standard & Poor's (as defined in the Prospectus) or Fitch (as defined in the Prospectus) or Baa of Moody's (as defined in the Prospectus) or a comparable rating of a reputable agency) or (y) a comparable financial strength and comparable assets to the German Regulated Entity selling the Shares as reasonably determined by the General Partner it being specified that, in the latter case, the General Partner shall have the right to prohibit any Transfer should the General Partner determines that the transferee does not meet the aforesaid requirements or (B) a shareholder (i) to an Affiliate (as defined in the Prospectus) of this shareholder or (ii) to an investment fund managed by this shareholder or by an Affiliate of this shareholder or (C) a shareholder, in the event that the shareholder in question is an investment fund, (i) to its management company or (ii) to any investment fund which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company (an "Affiliated Entity") shall be unrestricted.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating any regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or any of the shareholders of the Company.

If there are at least two successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In the event of any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity:

- (i) if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which would have been transferred to it back to the transferor as soon as possible;
- (ii) if the transferee ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, the transferee shall inform the General Partner, as soon as possible, of its change of status as soon as it has been aware of such change.
 - (c) Prior approval



- (i) Prior approval of the Class A, Class A' or Class B Share Transfer In order to maintain the consistency of the Company's shareholders, it is agreed to that any Class A, Class A' or Class B Shares cannot, for any reason whatsoever, be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a shareholder, without the prior written approval of the General Partner it being specified that, in the event of a Transfer of any Class A' Share the General Partner may subject any such Transfer of Class A' Shares to their prior conversion into Class A Shares.
- (ii) Exceptions, The Class A, Class A' or Class B Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in case of an unrestricted Transfer referred to in paragraph (b) above.
- (iii) Decision of the General Partner The decision of the General Partner whether it does or does not approve the Planned Transfer shall be notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed to be a refusal to the Planned Transfer. The General Partner has full discretion in making such decision and shall not be required to make the reasons for its decision known.
- (iv) Completion of an approved Transfer In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided above, the transferor having notified it must complete the approved Transfer, strictly in accordance with the terms of and within the time frame specified in the approval's decision, or, if no time frame was specified, within thirty (30) business days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within the required time frame, it shall then again, prior to any Class A, Class A' or Class B Share Transfer, comply with the provisions of the articles of incorporation with respect to Planned Transfer.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within the required time frame, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the shareholders shall be bound to redeem the Shares concerned nor shall they have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, and the General Partner shall not be required to approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

(d) Indemnification

Each transferor agrees to pay all expenses, including legal fees, incurred by the Company or the General Partner (and to, reimburse the Company or the General Partner as the case may be,) relating to the Transfer of its Shares. The General Partner may also receive remuneration from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance to find a transferee for its Shares.

(e) Miscellaneous

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these articles of incorporation, the transferee of Class A, Class A' or Class B Shares shall only have the right to become a shareholder in lieu of the transferor if:

- (i) the transferee has executed the documents required by the General Partner, the terms of which shall irrevocably bind the transferee, to make any subscription for Shares or as the case may be, to meet any call for capital issued by the Company within the limit of the amount of the transferor's Commitment which the General Partner remains entitled to call pursuant to the subscription agreement executed by the transferor (the "Undrawn Commitment") as well as all other documents reasonably required by the General Partner to establish the transferee's consent to be bound by all the provisions of these articles of incorporation and any other documents reasonably required by the General Partner in view of admitting the transferee as a shareholder of the Company, in particular having accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Company,
- (ii) the transferor or the transferee has paid the Company or the General Partner all the expenses referred to in paragraph (d) above.

Any Transfers of Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliated Entity) will not be valid:

- (i) if the transferee is not a Well-informed Investor (subject to the provisions applicable to the General Partner or any person which intervenes in the management of the Company); or
- (ii) if such Transfer results in a violation of a provision of these articles of incorporation, the Prospectus or any applicable laws or other regulation.

The General Partner shall refuse to register the transferee as a shareholder in the Register so long as the conditions of the previous paragraphs are not met.

Any Transfer of registered Class A, Class A' or Class B Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by the General Partner or by any other person(s) appointed for this purpose by the General Partner.

10. Issuance of shares. The General Partner is authorised without limitation to issue new partly or fully paid Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner within the scope and the limits of the provisions of the Prospectus, without having to reserve to the existing shareholders any preferential right to subscription regarding the Shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner or otherwise disclosed in the Prospectus, the issue price of each Share shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class as determined in accordance with the provisions of Article 14 hereof plus any issuance fee or premium, if any, as the Prospectus may provide. The General Partner may also make such adjustment to the issue price as it may consider appropriate to ensure fairness between shareholders.

Limited shareholders shall either be required to commit to subscribe for Shares or to directly subscribe for Shares, as determined by the General Partner pursuant to the provisions of the Prospectus. In the event that the General Partner



decides that the limited shareholders have to commit to subscribe for Shares, the limited shareholders will be required to execute a subscription agreement and to indicate therein the amount of their Commitment, subject to any minimum Commitment amount as may be decided by the General Partner.

The provisions relating to Commitments of the limited shareholder and procedures relating to drawdowns of the Commitments of the limited shareholders shall be set forth in the Prospectus and the subscription agreement.

The Company may issue one or more additional Management Share(s) whose subscription will be reserved for the current General Partner as unlimited shareholder of the Company.

11. Redemption of shares. As is more specifically prescribed hereafter, the Company shall be entitled to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

In relation to a closed-ended Sub-Fund, a shareholder, may not, unless otherwise provided in and in accordance with the provisions of the Prospectus, at its own initiative, require the Company to redeem all or part of its Shares.

In an open,ended Sub-Fund, any shareholder may request the redemption of all or part of its Shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner pursuant to the provisions of the Prospectus and within the limits provided by applicable law and these articles of incorporation. Any redemption request must be notified by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the Prospectus of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares, together with the certificate(s) for such Shares in proper form (if such certificate(s) have been issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the redemption price shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class as determined in accordance with the provisions of Article 14 hereof less a redemption charge (including any service charge and/or redemption fee), if any, as the redemption documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred redemption charge if such Shares form part of a Class in respect of which a deferred redemption charge has been contemplated in the redemption documents. The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, provided that the Share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, and subject to the provisions of Article 15 hereof.

Notwithstanding the above, the Shares of any Sub-Fund (i) may be redeemed by the Company, at its own discretion, whenever the Sub-Fund is making a distribution to the shareholders or whenever the Prospectus authorises the Company to do so or (ii) will be redeemed by the Company on a compulsory basis if (a) a shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor, (b) a shareholder is in breach of any applicable law or requirement of any country or governmental authority or (c) a shareholder is likely to entail a situation which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. Whenever the Company redeems Shares for the purpose of making a distribution, the redemption price shall be based on the Net Asset Value (as defined below) of the relevant Class divided by the number of Shares being redeemed.

Any redemption whether compulsory or non, compulsory shall be made under the conditions set forth in the Prospectus.

The Company may also redeem Shares in the event of default of payment by a shareholder under the conditions provided for in Article 13.

The General Partner is authorised to cancel any Share redeemed.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines and subject to the consent of the shareholder concerned, to satisfy payment of the redemption price of the Shares concerned by distributing to the shareholder investments in specie (in kind) from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed in compliance with the Prospectus.

12. Conversion of shares. The General Partner shall be entitled to decide of any conversion of Shares of one Class into Shares of another Class under the conditions set forth in the Prospectus.

13. Late and Default of payment.

- 13.1 In the event that a shareholder holding a Class to which this Article is applicable as provided in the Prospectus (the "Defaulting Shareholder") does not make, in whole or in part, a payment corresponding to a call for capital on the date on which it must be paid (the "Payment Date"), the General Partner will send a default letter (the "Default Letter") to the Defaulting Shareholder and may proceed in the following manner:
- (a) Subject to the provisions of paragraph (c) below, the Defaulting Shareholder will receive no distribution of any kind whatsoever until the date on which the Company has realised or distributed all of its assets and may make a final distribution of all remaining assets to the shareholders. If it is a member of an Advisory Committee of the Company, it will automatically be suspended from its duties in this respect.
- (b) In addition, any delay in payment of the amounts due under any call for capital will entail the payment of interest ("Accrued Interest") in favour of the Company, automatically and without it being necessary to proceed with any formality whatsoever, calculated on a prorated basis using the Euribor (as defined in the Prospectus) rate (established on the



Payment Date) plus 200 basis points applied to the amounts due by the Defaulting Shareholder from the Payment Date until payment of all amounts owed has been received by the Company, without prejudice to any action which the Company may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Company to exercise the rights described in paragraph (d) below.

- (c) In the event that its situation is remedied within 5 business days of the date on which the Default Letter was sent, and therefore of payment of the capital and Accrued Interest, the Defaulting Shareholder will recover its right (i) to receive the distributions made, including the distributions which took place between the Payment Date and the date on which the situation was remedied and (ii), if it was suspended from an Advisory Committee, it may be invited to retake its seat.
- (d) Failing remedy within thirty (30) business days from the date on which the Default Letter was sent, the General Partner may, if it decides not to enforce collection of the amount owed by the Defaulting Shareholder, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:
- (i) The Shares held by the Defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder's Share") may be transferred in full or in part to one or more other shareholders and/or to one or more third parties.

The transferee(s) may be designated by the Defaulting Shareholder within thirty (30) business days from the Payment Date, it being specified that this period may be extended by the General Partner. Any planned Transfer must comply with the provisions of Article 9, in particular concerning the prior approval of the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the transferee(s) designated agree on a price, the Defaulting Shareholder's Share will be sold at the agreed price.

If (i) the Defaulting Shareholder and the designated transferee(s) do not agree on a price, (ii) the Defaulting Shareholder did not designate any transferee(s) within the required period, (iii) pursuant to Article 9, the General Partner did not approve the Transfer to the transferee(s) designated by the Defaulting Shareholder or (iv) all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not transferred for any other reason, the General Partner may either designate one or more purchasers, in which case the General Partner and the so designated purchaser(s) shall agree on the price, or proceed at its discretion as provided in paragraphs (ii) or (iii) below.

On the net proceeds of the Transfer of the Shares, the General Partner will first deduct the amounts which are owed to the Company under funds called and which have not been paid by the Defaulting Shareholder and any Interest Accrued up to the Transfer date. The General Partner will then deduct for its own account, the account of the Company, the other shareholders and the Custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non,payment of the calls for capital by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

In the event of Transfer, the corresponding registration of the Defaulting Shareholder will automatically be struck off the Register. The purchaser(s) designated will only become the owner(s) of the Shares after having complied with the conditions referred to in Article 9.

(ii) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraph (a) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not sold under the conditions described in paragraph (a) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the relevant Shares corresponding to the Defaulting Shareholder's Share which was not sold will be converted into Class D Shares (the "Class D Shares").

The holders of Class D Shares will only have the right to receive payment of the amount paid-up by the relevant Defaulting Shareholder for the Shares which have been converted after the General Partner has fully paid an amount equal to the paid-up amount of the Shares issued of the same Class as the Shares which have been converted to the other shareholders. From this amount, the General Partner may deduct any Interest Accrued up to the conversion date of the Defaulting Shareholder's Share into Class D Shares as well as, for its own account, the account of the Company, the other shareholders and the Custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non,payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

After conversion of the Defaulting Shareholder's Share, the Defaulting Shareholder will be released from any obligation to pay future calls for capital.

(iii) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraphs (i) and (ii) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not sold or converted into Class D Shares under the conditions described respectively in paragraphs (i) and (ii) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Company will redeem all or part of the Defaulting Shareholder's Share.

The relevant Shares will be redeemed by the Company at a fixed price (the "Redemption Price") equal to fifty per cent (50%) of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid-up by the Defaulting Shareholder with respect to the Shares having been converted net of any distribution or (ii) the Net Asset Value of the relevant Shares redeemed.

The Redemption Price will be paid after the Company has fully paid an amount equal to the paid-up amount relating to the Shares of the relevant Class issued to the other shareholders.

The General Partner may deduct any Interest Accrued up to the redemption date from the Redemption Price, as well as, for its own account, the account of the Company, the other shareholders and the Custodian, an amount equal to all



the expenses incurred or damages suffered by them following non,payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

14. Calculation of the net asset value. The net asset value (the "Net Asset Value") of each Class and each Share will be determined under the liability of the General Partner and expressed in Euro as at each Valuation Date as such term is defined in the Prospectus.

The Company will calculate the Net Asset Value by Class as follows: each Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class pursuant to the provisions of the Prospectus. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class as at a given Valuation Date, less any liabilities relating to such Class as at that Valuation Date, represents the Net Asset Value attributable to such Class as at that Valuation Date. The same principles will apply for the purposes of computing of the Net Asset Value of Series of Shares within a Class.

For the purpose of determining the amount of the liabilities relating to a relevant Class, the Company shall take into account, inter alia, all expenses payable by the Company with respect to such relevant Class including, but not be limited to, any fees payable to the General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, any fees and expenses payable to the custodian and its correspondents, any domiciliary and corporate agent, any administrative agent, the registrar and transfer agent, any listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing Shares certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Net Asset Value of the Class concerned, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable travelling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue redemption and conversion prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex.

The Net Asset Value per Share of a Class as at a Valuation Date equals the Net Asset Value of the relevant Class of Shares as at that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class existing as at that Valuation Date. The Net Asset Value per Share will be given to four places after the decimal.

The net assets value of the Company is equal to the difference between (i) the value of its gross assets (including an accrued but unpaid interest) plus any amount of cash / readily available or liquid assets and (ii) the aggregate amount of any financial liabilities and any provisions estimated in good faith by the General Partner.

The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

- (a) the net proceeds resulting from the issue of Shares of a relevant Class shall be applied in the books of the Company to that Class and the assets, liabilities, income and expenses attributable thereto are applied to such Class pursuant to the provisions set forth below;
- (b) where any income or asset derives from another asset, such income or asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it derives and on each revaluation of such asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund or Class;
- (c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;
- (d) if an asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective Net Asset Values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and
- (e) upon the payment of distributions to the holders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

Where risk coverage transactions (such as hedging) are used, the valuation method used is based on the fair value estimated with care and in good faith. The values expressed in any currency other than the reference currency of the Company will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the Valuation Date in question. The General Partner is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices.

The Net Asset Value by Class as at each Valuation Date will be sent to the shareholders at the initiative of the General Partner.

- **15. Suspension of calculation of the net asset value.** The General Partner may suspend calculation of any Net Asset Value:
- (a) where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of or value a substantial part if its assets;



- (b) where the means of communication or calculation usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service;
- (c) for the entire period during which one of the main stock exchange or other markets, on which a substantial part of the investments of the Company is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended;
- (d) when, for any other reason, the value of any Investment (as such term is defined below) cannot be promptly or accurately ascertained.

Any shareholder concerned by a suspension of the Net Asset Value of the Shares it holds will be informed of such a suspension by the General Partner, if the suspension will exceed eight (8) days.

16. General partner. The general partner, Patrimonium Luxembourg (the "General Partner"), administers the Company. The General Partner evaluates and takes all decisions it deems appropriate relating to the investments and divestments made by the Company.

The General Partner will be fully liable for the decisions concerning the general administration and policy relating to the investments and divestments of the Company. The General Partner is invested with the most extensive powers to complete all administration and disposal acts falling under the purpose of the Company as defined in Article 4 and in the Prospectus.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company will not automatically be dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed by the Advisory Committee (or, in case several Advisory Committees have been set up and co,exist, by the first established one among those Advisory Committees) to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator will convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements provided for with respect to amendment of these articles of incorporation, a successor general partner (the "Successor General Partner") approved or about to be approved by the CSSF. Failing such appointment within the aforementioned timeframe, the Company will be dissolved and liquidated. No appointment of a Successor General Partner in the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company shall be subject to the approval of the General Partner.

- **17. Powers of the general partner.** The General Partner is vested with the broadest powers granted by the law to perform all acts of administration and disposal within the purpose of the Company, including but not limited to:
 - (a) to determine and decide the investment policies and strategies for the Company;
- (b) to investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company (an "Investment");
- (c) to monitor the performance of any Investment, to designate, if applicable, members of the board of directors of portfolio companies in which the Company would have invested or to obtain equivalent representation, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take any action, including any key decisions relating to interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined by the General Partner in its sole and absolute discretion;
 - (d) to form subsidiaries in connection with the Company's business;
- (e) to enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company, including, without limitation, any subscription agreements or side letters with shareholders;
- (f) expect as may be expressly limited by the provisions herein, to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the objectives and purposes of the Company;
- (g) to open, maintain and close bank accounts and draw cheques or other orders for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market funds and similar accounts;
- (h) to employ, engage and dismiss (with or without cause), in the name and on behalf of the Company, any person, including an Affiliate of any shareholder, to provide services or furnish goods to, the Company;
- (i) to hire, for usual and customary payments and expenses, any consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Company as it may deem necessary or advisable, and authorize if relevant, any such agent to act for and on behalf of the Company;
- (j) to take out any insurance policies in the name and on behalf of the Company, including in relation to directors and officers liability and any other liabilities;
 - (k) to pay all fees and expenses of the Company and the General Partner in accordance with the Prospectus.

18. Actions by the general partner.

18.1 Except as may be expressly limited by the provisions of these articles of incorporation, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign and deliver in the name and on behalf of the Company any and all



agreements, certificates, undertakings, instruments or any other documents which may be required to carry out the objectives and purposes of these articles of incorporation and of the Company;

- 18.2 The General Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement;
- 18.3 Unless otherwise provided for by law, any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.
- 19. Representation of the company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner. Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the articles of incorporation must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under Article 29 below and the consent of the General Partner. Each amendment to the articles of incorporation entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant Class or Classes concerned and with the consent of the General Partner.

- **20. Indernnification.** The Company will reimburse and indemnify the General Partner, as well as any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company and their respective shareholders, directors (or any equivalent function), officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel and any member of an Advisory Committee against claims, procedures, complaints, liabilities, debts, damages, costs and expenses relating thereto, including legal fees, incurred and/or born by them by reason of their functions or activities or, if relevant, on behalf of the Company or the shareholders of the Company, for their past or present duties as general partner, services provider, director (or any equivalent function) or officer or any other aforementioned function of the Company or, if relevant of any other company of which the Company is a shareholder or creditor for which no indemnification is provided as long as this indemnification shall not apply in cases of fraud, wilful misconduct, criminal offence or gross negligence. The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which the aforementioned indemnified persons may be entitled.
- **21. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any other director or officer of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Nonetheless if it appears that the latter has a conflicting interest with the interest of the Company, in an operation subject to the approval of the management board (conseil de gérance) of the General Partner, the director or officer concerned shall notify the management board of such conflict and shall mention this notification in the board's minutes. The director or officer concerned shall not take part in such resolution.

22. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the 2007 Law.

In the performance of its duties, the Custodian must act independently and exclusively in the interest of the share-holders.

Custody of the assets of a fonds d'investissement spécialisé must be conferred on a custodian meeting the requirement of the 2007 Law.

- **23. Advisory committee.** One or more advisory committee(s) may be implemented by the General Partner which sets its(their) members and procedures under the conditions provided for in the Prospectus (the "Advisory Committee").
- 24. General meeting of shareholders. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. Unless otherwise provided for by law or herein under Articles 19 and 29, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority of the votes cast. The general meeting of shareholders has the powers expressly reserved to it by law and these articles of incorporation provided that no resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders of the Company shall meet when convened by the General Partner.

Notwithstanding the provisions of the previous paragraph, if all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on 02 May at 11 a.m. (CET). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each Share is entitled to one (1) vote in compliance with Luxembourg law and these articles of incorporation. A shareholder may act either in person or by giving a written proxy to any representative whom it would have duly authorised who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

- 25. Co-management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co,managed or cloned basis with assets belonging to other investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the Shares.
 - **26. Fiscal year.** The Company's fiscal year commences on 1 st January and ends on 31 st December. The last fiscal year may exceptionally end on the final liquidation date of the Company.
- **27. Annual report.** The Company shall publish an annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned as well as interim reports under the conditions provided for in the Prospectus.
- **28. Distributions.** The right to distributions under any form (distribution of dividends, reimbursement or redemption of Shares) is determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and within the limits of the law. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by law.
- **29. Amendments to the articles of incorporation.** Unless otherwise specifically provided by the Prospectus, theses articles of incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to a quorum of 50 % of the share capital of the Company and a majority requirement of 2/3 rd of the votes cast during the general meeting and the consent of the General Partner. If the aforementioned quorum is not met, a second meeting may be convened, which shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions must be adopted at a majority of 2/3 rd of the votes cast during the general meeting and the consent of the General Partner.
- **30.** Dissolution of the company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.
- 31. Merger of sub-funds or classes of shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may unilaterally decide to compulsorily redeem all the Shares issued in such Sub-Fund or Class at the Net Asset Value of the Shares concerned (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated as at the Valuation Date with respect to which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of Shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub, Fund or Class concerned may continue to request redemption or conversion (if appropriate) of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

When the same circumstances as those provided in the first paragraph of this section occur, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to re-designate the Shares of the Sub-Fund concerned as Shares of the new Sub-Fund (following



a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favor of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company or to another undertaking for collective investment or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned which will decide upon such an amalgamation by resolution taken with no quorum and by simple majority of the votes cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such amalgamation.

32. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory provisions

The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2012. The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares an	d have paid in c	cash the amounts as mention	ned hereafter:
Subscribers	Management	Ordinary Shares	Subscribed
	Shares		Capital
Patrimonium Luxembourg	1	100 Class B Shares	2 EUR
Patrimonium Debt Advisors AG, Baar	0	3,100,000 Class B Shares	31,000 EUR
Total	1	3,100,100	31,002 EUR

Proof of the payment in cash of the amount of 31,002 EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following entity is elected auditor until the next general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.L, having its registered office at 400, Route d'Esch, L,104, Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois d'août,

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

- (1) Patrimonium Luxembourg, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, dûment représentée par Maître Cheikh Ndaye, avocat résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 août 2011; et
- (2) Patrimonium Debt Advisors AG, Baar, société de droit suisse dont le siège social est situé Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse, immatriculée au Handelsregister Zug sous le numéro CH-170.3.035.849-6 dûment représentée par Maître Cheikh Ndiaye, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 août 2011.

Les pouvoirs signés "ne varietur" par les parties comparaissant aux présentes ainsi que par le notaire soussigné seront annexés aux présentes aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Lesdites parties, conformément à la capacité en vertu de laquelle elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'énoncer les statuts d'une société qu'elles sont convenues de constituer.

1. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et toute personne qui deviendra propriétaire par la suite des actions de la Société ci,après émises, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé sous la dénomination "Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund" (la "Société").

La Société sera régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que ce terme est défini à l'Article [15] ci-dessous) des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant. Dans la mesure où cela est autorisé par la loi, le Gérant pourra décider de transférer le siège social en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents et que sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au lieu de son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- 3. Durée de la société. La Société a été constituée pour une durée de huit (8) ans à compter du Premier Jour d'Emission (First Issuance Date tel que ce terme est défini dans le prospectus de la Société (le "Prospectus")) étant précisé que la durée de la Société peut, à la discrétion du Gérant, être prorogée pour deux (2) périodes supplémentaires, chacune d'entre elles ne pouvant excéder un (1) an.
- **4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en instruments financiers ou instruments de dette de toute nature et dans tout autre actif autorisé par la loi afin de couvrir les risques d'investissement et de faire profiter ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille, conformément aux dispositions du Prospectus.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Responsabilité. Le Gérant est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les titulaires d'actions de commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

6. Détermination des objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

7. Capital social.

- 7.1 Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions"), sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société déterminés conformément à l'Article 13 ci-dessous. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000).
 - 7.2 Le capital social de la Société est représenté par les quatre catégories d'Actions (les "Catégories") suivantes:



- (a)"Action(s) de Commandité": l'Action souscrite lors de la constitution de la Société par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société ainsi que les actions éventuellement émises ultérieurement et dont la souscription sera réservée au Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société;
- (b)"Actions de Catégorie A": une Catégorie souscrite par des actionnaires commanditaires dans les conditions prévues par le Prospectus;
- (c) "Actions de Catégorie A'": une Catégorie souscrite par des actionnaires commanditaires dans les conditions prévues par le Prospectus;
- (d)"Actions de Catégorie B'": une Catégorie souscrite par des actionnaires commanditaires dans les conditions prévues par le Prospectus. La souscription des Actions de Catégorie B est réservée à toute personne désignée par le Gérant.

De plus, selon les dispositions de l'article 13 ci-dessous, la Société peut émettre des Actions de Catégorie D dans le but de convertir des Actions d'Actionnaires Défaillant détenues par un ou plusieurs Actionnaire(s) Défaillant en Actions de Catégorie D.

Les Actions de Catégorie A, les actions de Catégorie A' et les Actions de Catégorie B peuvent, sur décision du Gérant, être émises au titre d'une ou plusieurs séries distinctes (les "Séries"), dont les caractéristiques, modalités et conditions seront déterminées par le Gérant et prévues dans le Prospectus. Ces séries n'auront pour seule fonction que d'identifier les Actions en fonction de leur date d'émission ou de leur valeur et ne conféreront aucun droit particulier les unes par rapport aux autres ou entre elles.

Le Gérant pourra créer des Catégories supplémentaires (en ce compris des Actions de Catégorie D tel que prévu à l'Article 12 ci-dessous) ainsi que des Séries conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

7.3 La Société est constituée avec un capital social initial souscrit de trente et un mille deux Euros (EUR 31.002) se composant d'une (1) Action de Commandité intégralement libérée pour un prix de souscription de un Euro (EUR 1) et de trois millions cent mille cent (3.100.100) Actions de Catégorie B intégralement libérées pour un prix de souscription de un cent d'Euro (EUR 0.01) par Action de Catégorie B.

7.4 Le Gérant, peut à tout moment et s'il l'estime nécessaire, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sousfonds selon la signification attribuée à ce terme par l'article 71 de la Loi de 2007 (chacun de ces compartiments ou sousfonds étant désigné en tant que "Compartiment"). Chaque Action de Catégorie A, Catégorie A' ou Action de Catégorie B créée dans un Compartiment doivent être considérées comme des Catégories séparées.

La Société est une entité juridique autonome. Cependant les actifs de chaque Compartiment peuvent être investis dans l'intérêt exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant et les actifs d'un Compartiment particulier sont comptabilisés uniquement au regard des dettes, engagements et obligations de ce Compartiment.

Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée déterminée par le gérant.

Les produits résultant de l'émission d'Actions de toute Catégorie au sein d'un Compartiment peuvent être investis conformément à l'Article 4 ci-dessus en instruments financiers ou instruments de dette de toute nature et dans tout autre actif autorisé par la loi correspondant à des zones géographiques, secteurs industriels ou zones monétaires particulières, ou à des catégories spécifiques de fonds propres ou instruments de dette ou d'actifs ou ayant d'autres particularités, telles que déterminées par le Gérant conformément au Compartiment considéré.

L'assemblée générale des titulaires d'Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie se prononçant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés ou le Gérant, peuvent consolider ou diviser les Actions dudit Compartiment ou de ladite Catégorie.

Dans chaque Compartiment, le Gérant peut décider d'émettre des Catégories ayant des termes et conditions différents, en ce compris, inter alia, des Catégories ayant (i) une politique de distribution spécifique donnant droit à leurs porteurs à des dividendes ou à aucune distribution, (ii) des commissions de souscription et rachat spécifiques, (iii) une structure de commissions spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes.

Si un Compartiment émet des Actions de deux ou plusieurs Catégorie(s), les actifs imputables à ces Catégories seront investis ensemble selon l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement du Compartiment concerné.

8. Actions

8.1 Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 (les "Investisseurs Avertis"). Cette restriction n'est pas applicable au Gérant ainsi qu'à toute personne intervenant dans la gestion de la Société.

La Société pourra, sous réserve des dispositions du paragraphe précédent concernant le Gérant ou toute personne intervenant dans la gestion de la Société, restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions d'un Investisseur Averti. A cet effet, la Société pourra:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription de toute Cession (tel que ce terme est défini ci-après) d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette Cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de toute Action à toute personne ne répondant pas aux conditions d'un Investisseur Averti;
- procéder unilatéralement au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'un Investisseur Averti.



8.2 Toutes les Actions sont en principe émises sous forme nominative. La Société se réserve le droit d'émettre des Actions au porteur seulement si cette dernière est en mesure de vérifier à tout moment le statut d'Investisseur Averti des titulaires d'Actions au porteur.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (le "Registre"). Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis et un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions nominatives de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Catégorie qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, les informations contenues dans le Registre seront considérées comme exactes et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

- 8.3 Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Action sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats sérieusement endommagés devront être remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, décider de faire supporter à l'actionnaire tous coûts relatifs à l'établissement d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.
- 8.4 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Action ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote.
- 8.5 Chaque Action donne droit à une (1) voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, pour chaque Catégorie, aux assemblées distinctes des porteurs d'Actions de la Catégorie concernée.
- 8.6 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).
- 8.7 Chaque porteur d'Actions ne sera admis en qualité d'actionnaire de la Société qu'après avoir au préalable accepté et signé un bulletin de souscription l'engageant de manière irrévocable à réaliser toute souscription d'Actions et à effectuer tous paiements relatifs au montant total qu'il s'est engagé à investir dans la Société aux termes du bulletin de souscription précité (l'"Engagement") et aux termes duquel il aura adhéré au Prospectus.

9. Cession d'actions.

9.1 Cessibilité

- (a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une "Cession") des Actions s'effectue conformément à la loi et aux présents statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents statuts.
- (b) Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent Article 9 est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions à toute personne (sous réserve des dispositions concernant le Gérant ou toute personne intervenant dans la gestion de la Société) ne répondant pas aux conditions d'un Investisseur Averti dans les conditions prévues par l'Article 8 des présents statuts.

9.2 Cession de(s) l'Action(s) de Commandité

La (ou les) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant ne peut(vent) faire l'objet d'une Cession qu'avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, telles que prévues à l'Article 28 ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'une Cession de(s) l'Action(s) de Commandité en tant que gérant commandité de la Société par le Gérant, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à sa place et admis au sein de la Société en tant que gérant commandité de la Société conformément à la loi applicable, sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les présents statuts devront être modifiés en conséquence. Immédiatement après, le gérant successeur est autorisé par les présents statuts à poursuivre les affaires de la Société.



- 9.3 Cession des Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B
- (a) Notification de la Cession
- (i) Tout actionnaire envisageant la Cession d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B (un "Projet de Cession") à toute personne doit notifier ce Projet de Cession au Gérant par lettre recommandée avec avis de réception dans les conditions prévues par le Prospectus (la "Notification de Cession").
- (ii) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent Article 9:
- (A) le nombre d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B dont la Cession est envisagée (les "Actions Cédées"),
 - (B) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées,
 - (C) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.
 - (b) Cessions libres

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B par un actionnaire (A) par (A) une Entité Allemande Régulée (tel que ce terme est défini dans le prospectus) à (i) toute autre Entité Allemande Régulée ou (ii) tout autre investisseur institutionnel soit (x) à qui il a été attribué une note par une agence de notation (BBB de Standard & Poor's (tel que défini dans le prospectus) ou par Fitch (tel que défini dans le prospectus) ou Baa par Moody's (tel que défini dans le prospectus) ou une note équivalente par une agence reconnue) soit (y) une capacité financière comparable et des actifs équivalents à une Entité Allemande Régulée vendant ses Actions tels que déterminés de manière raisonnable par le Gérant, étant entendu que, dans ce dernier cas le Gérant aura le droit d'interdire toute Cession y compris dans l'hypothèse où le Gérant décide que le cessionnaire ne remplit pas les conditions ci,dessus ou (B) un actionnaire (i) à une Affiliée (tel que défini dans le Prospectus) de cet actionnaire ou (ii) à un fonds d'investissement géré par cet actionnaire ou par une Affiliée de cet actionnaire, (C) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, (i) à sa société de gestion ou (ii) à tout fonds d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par une Affiliée de sa société de gestion (une "Entité Liée"). Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le Gérant ou l'un des actionnaires de la Société.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à une Affiliée ou une Entité Liée:

- (i) si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si le Gérant le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui auraient été cédées;
- (ii) si, le cessionnaire cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, le cessionnaire devra informer le Gérant de son changement de statut dans les meilleurs délais dès lors que le cessionnaire a connaissance d'un tel changement.
 - (c) Agrément préalable
- (i) Agrément préalable à la Cession des Actions de Catégorie A, Catégorie A' ou de Catégorie B, afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les Actions de Catégorie A ou de Catégorie B, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément préalable écrit du Gérant, étant précisé que dans l'hypothèse d'une cession d'Actions de Catégorie A', le Gérant pourra conditionner la Cession de ces Actions de Catégorie A' à leur conversion préalable en Actions de Catégorie A.
- (ii) Exceptions, Les Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable du Gérant dans le cas d'une Cession libre visée au paragraphe (b) ci-dessus.
- (iii) Décision du Gérant La décision du Gérant d'approbation ou de refus du Projet de Cession est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. Le Gérant a toute discrétion dans sa décision, et n'est pas tenu d'en faire connaître les motifs.
- (iv) Réalisation d'une Cession agréée Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues cidessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, strictement dans les termes et le délai précisés par la décision d'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de la notification de l'agrément. A défaut pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il devra à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B, se conformer aux stipulations des statuts relatives aux Projets de Transfert.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans le délai imparti, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci, dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, et le Gérant ne sera pas tenu de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

(d) Indemnisation



Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou le Gérant (et à rembourser la Société ou le Gérant, le cas échéant) en relation avec la Cession de ses Actions. Le Gérant pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

(e) Divers

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents statuts, le cessionnaire d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A ou de Catégorie B n'aura le droit de devenir un actionnaire en lieu et place du cédant que si:

- (i) le cessionnaire a signé les documents exigés par le Gérant aux termes desquels, le cessionnaire s'engage irrévocablement à réaliser toute souscription d'Actions et/ou le cas échéant, à répondre à tout appel de capital émis par la Société dans les limites du montant de l'Engagement du cédant que le Gérant reste en droit d'appeler conformément au bulletin de souscription signé par le cédant (l' "Engagement Non Appelé") ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par le Gérant pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par le Gérant en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant à l'égard de la Société,
- (ii) le cédant ou le cessionnaire a payé à la Société ou au Gérant toutes les dépenses visées au paragraphe (d) ci-dessus. Aucune Cession d'Actions, qu'elle soit directe ou indirecte, volontaire ou involontaire (y compris, mais non limitée, aux cas de Cessions à une Entité Liée ou une Affiliée), ne sera valable:
- (i) si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti (sous réserve des dispositions applicables au Gérant ou toute personne intervenant dans la gestion de la Société); ou
- (ii) si la Cession entraîne une violation d'une disposition des présents statuts, du Prospectus, des lois ou de toute autre réglementation applicables.

Le Gérant refuse d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci, dessus ne seraient pas respectées.

Toute Cession d'Actions de Catégorie A, de Catégorie A' ou de Catégorie B nominatives est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par le Gérant ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant.

10. Emission des actions. Le Gérant est autorisé à émettre de nouvelles Actions entièrement ou partiellement libérées, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions qu'il détermine dans le cadre et les limites des dispositions prévues dans le Prospectus, sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit préférentiel de souscription concernant les Actions devant être émises. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant ou prévu autrement par le Prospectus, le prix d'émission de chaque Action sera fixé en considération de la valeur d'actif net de la Catégorie concernée déterminée conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous, plus une éventuelle commission ou prime d'émission si cela est prévu par le Prospectus. Le Gérant pourra également procéder à un tel ajustement du prix d'émission afin de respecter le principe d'égalité entre les actionnaires.

Les actionnaires commanditaires doivent soit, s'engager à souscrire des Actions soit, souscrire directement des Actions, tel que déterminé par le Gérant dans les conditions prévues par le Prospectus. Si le Gérant décide que les actionnaires commanditaires doivent s'engager à souscrire des Actions, ces derniers devront signer un bulletin de souscription qui indiquera le montant de leur Engagement, sous réserve d'un montant minimum d'Engagement pouvant être déterminé par le Gérant.

Les dispositions relatives aux Engagements des actionnaires commanditaires et les procédures concernant les appels de tranches liés aux Engagements des actionnaires commanditaires seront déterminées dans le Prospectus et le bulletin de souscription.

La Société pourra émettre une ou plusieurs Action(s) de Commandité supplémentaire(s) dont la souscription sera réservée à l'actuel Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

11. Rachat d'actions. La Société a la faculté de procéder, dans les conditions prévues ci-dessous, au rachat de ses propres Actions à tout moment sous les seules réserves prévues par la loi.

Dans un Compartiment de type fermé, un actionnaire ne pourra pas, sauf dispositions contraires prévues par le prospectus, de sa propre initiative, demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société.

Dans un Compartiment de type ouvert, tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société selon les termes et conditions déterminées par le Gérant conformément aux dispositions prévues par le Prospectus et sous réserve des dispositions légales et des présents statuts. Toute demande de rachat doit être adressée par écrit par l'actionnaire concerné, conformément aux dispositions du Prospectus de la Société, au siège social de la Société ou à toute autre personne ou entité désignée par la Société en tant qu'agent pour le rachat d'Actions, ainsi que le ou les certificat(s) relatifs à ces Actions (si de tels certificats ont été émis) en bonne et due forme.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et prévu par le Prospectus, le prix de rachat sera fixé en considération de la Valeur d'Actif Net de la Catégorie concernée déterminée conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous moins les frais éventuels de rachat (en ce compris tout frais de service et ou frais de rachat) tels que prévus par les documents de rachat. Ce prix pourra être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche, tel que déterminé par le Gérant, et cet arrondi reviendra à la Société, si tel est le cas. Du prix de rachat pourra être déduit tout



frais différé de rachat si lesdites Actions font partie d'une Catégorie au titre de laquelle des frais différé de rachat ont été prévus dans la documentation de rachat. Le prix de rachat par Action sera payé dans le délai déterminé par le Gérant et prévu dans le Prospectus à condition que les certificats d'Actions, s'ils ont été émis, et tout document requis aient été reçus par la Société et sous réserve des dispositions de l'Article 14 ci-dessous.

Nonobstant ce qui précède, les Actions de tout Compartiment (i) pourront, à la discrétion du Gérant, être rachetées par la Société lorsque le Compartiment effectue une distribution aux actionnaires ou (ii) seront obligatoirement rachetées par la Société si (a) un actionnaire n'est plus ou est identifié comme n'étant plus un Investisseur Averti, (b) un actionnaire se retrouve en situation de violation de la loi ou de toute autre réglementation de tout pays ou de toute autorité gouvernementale applicable ou (c) un actionnaire est susceptible d'entraîner, selon le Gérant, un risque de responsabilité fiscale pour la Société ou de désagrément pécuniaire pour la Société que cette dernière n'aurait pas encouru dans le cas contraire. Lorsque la Société rachète des Actions pour les besoins d'une distribution, le prix de rachat sera basé sur la Valeur d'Actif Net (telle que définie ci,dessous) de la Catégorie concernée divisée par le nombre d'Actions rachetées.

Tout rachat, qu'il soit obligatoire ou non, devra être réalisé conformément aux dispositions du Prospectus.

La Société peut également procéder au rachat d'Actions en cas de défaut de paiement par un actionnaire dans les conditions prévues à l'Article 12 des présents statuts.

Le Gérant est autorisé à annuler toute Action rachetée.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide et sous réserve de l'accord de l'actionnaire concerné, de satisfaire au paiement du prix de rachat des Actions concernées par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant du portefeuille d'actifs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter conformément aux dispositions du Prospectus.

12. Conversion d'actions. Le Gérant est autorisé à décider de toute conversion d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe dans les conditions fixées dans le Prospectus.

13. Retard et Défaut de paiement.

- 13.1 Pour le cas où un actionnaire porteur d'une Catégorie concernant lesquelles cet article est applicable tel que cela est prévu par le Prospectus (l'"Actionnaire Défaillant") ne s'acquitterait pas, en tout ou partie, d'un versement correspondant à un appel de capitaux à la date à laquelle il doit être versé (la "Date d'Exigibilité"), le Gérant enverra une mise en demeure (la "Mise en Demeure") à l'Actionnaire Défaillant et pourra procéder de la façon suivante:
- (a) Sous réserve des dispositions du paragraphe (c) ci-dessous, l'Actionnaire Défaillant (i) ne recevra aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la date à laquelle la Société a cédé ou distribué tous ses actifs et peut effectuer une dernière distribution de tous les actifs restants aux actionnaires. S'il est membre d'un Comité Consultatif de la Société, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions en cette qualité.
- (b) De plus, tout retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de capital entraînera le paiement d'intérêts (les "Intérêts de Retard") au profit de la Société, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, calculés prorata temporis sur la base du taux Euribor (tel que défini dans le Prospectus et établi à la Date d'Exigibilité) augmenté de 200 points de base appliqué aux sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à compter de la Date d'Exigibilité et jusqu'à ce que le paiement de tous les montants dus ait été reçu par la Société, sans préjudice de toute action que la Société pourra exercer contre l'Actionnaire Défaillant, et de la faculté pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe (d) ci-dessous.
- (c) En cas de régularisation de sa situation dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, et donc du versement du capital et des Intérêts de Retard, l'Actionnaire Défaillant recouvrera son droit (i) de recevoir les distributions effectuées, y compris les distributions intervenues entre la Date d'Exigibilité et la date de régularisation et (ii) s'il a été suspendu d'un Comité Consultatif, il pourra être invité à reprendre son siège.
- (d) A défaut de régularisation dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, le Gérant pourra, s'il décide de ne pas poursuivre le recouvrement forcé des sommes dues par l'Actionnaire Défaillant, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des options suivantes:
- (i) les Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant (la "Participation de l'Actionnaire Défaillant") pourront être cédées en tout ou partie à un ou plusieurs autres actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers.
- Le(s) cessionnaire(s) pourra(ont) être désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant dans les trente (30) jours ouvrables à compter de la Date d'Exigibilité, étant précisé que cette période pourra être prolongée par le Gérant. Tout projet de Cession devra respecter les dispositions de l'Article 9 notamment en ce qui concerne l'agrément préalable du Gérant. Si l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) conviennent d'un prix, la Participation de l'Actionnaire Défaillant sera cédée au prix convenu.
- Si (i) l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) ne s'accordent pas sur un prix, (ii) l'Actionnaire Défaillant n'a pas désigné de cessionnaire(s) dans le délai requis, (iii) conformément à l'Article 9, le Gérant n'a pas agréé la Cession au(x) cessionnaire(s) désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant ou (iv) tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée pour toute autre raison, le Gérant pourra soit, désigner un ou plusieurs acquéreurs, auquel cas le Gérant et le(s) acquéreur(s) qu'il aura désigné(s) devra(ont) s'accorder sur le prix soit, procéder à sa discrétion comme il est prévu aux paragraphes (ii) ou (iii) ci-après.



Sur le produit net de la Cession des Actions, le Gérant prélèvera d'abord les sommes qui sont dues à la Société au titre des fonds appelés et n'ont pas été versés par l'Actionnaire Défaillant et les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de Cession. Le Gérant prélèvera ensuite pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des appels de capital par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

En cas de Cession, l'inscription correspondante de l'Actionnaire Défaillant sera automatiquement rayée du Registre. L'(les) acquéreur(s) désigné(s) ne deviendra(ont) propriétaire(s) des Actions qu'après s'être conformé(s) aux conditions visées à l'Article 9.

(ii) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément au paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée dans les conditions décrites au paragraphe (a) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider que les Actions concernées correspondant à la Participation de l'Actionnaire Défaillant qui n'auraient pas été cédée seront converties en Actions de Catégorie D (les "Actions de Catégorie D").

Les porteurs d'Actions de Catégorie D auront uniquement le droit de recevoir le paiement du montant libéré par l'Actionnaire Défaillant concerné au titre des Actions ayant fait l'objet de la conversion après que le Gérant ait intégralement payé un montant égal au montant libéré au titre des Actions de la même Catégorie que les Actions ayant fait l'objet de la conversion émises aux autres actionnaires. Sur ce montant, le Gérant pourra prélever tous les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de conversion de la Participation de l'Actionnaire Défaillant en Actions de Catégorie D ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non,paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

Après la conversion de la Participation de l'Actionnaire Défaillant, l'Actionnaire Défaillant sera libéré de toute obligation de payer les appels de capitaux futurs.

- (iii) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée ou converties en Actions de Catégorie D dans les conditions décrites respectivement aux paragraphes
- (i) et (ii) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider le rachat par la Société de tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions concernées seront rachetées par la Société à un prix forfaitaire (le "Prix de Rachat") égal à cinquante pourcent (50%) du plus faible des deux montants suivants: (i) les montants libérés par l'Actionnaire Défaillant au titre des Actions ayant fait l'objet d'une conversion net de toute distribution, ou (ii) la Valeur d'Actif Net des Actions concernées, rachetées.

Le Prix de Rachat sera payé après que la Société aura intégralement payé un montant égal au montant libéré au titre des Actions de la Catégorie concernée émises aux autres actionnaires.

Sur le Prix de Rachat, le Gérant pourra prélever les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de rachat ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non,paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Investisseur Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

14. Calcul de la valeur d'actif net. La valeur d'actif net (la "Valeur d'Actif Net") de chaque Catégorie et de chaque Action, sera déterminée sous la responsabilité du Gérant et exprimée en Euro à chaque Date d'Evaluation (Valuation Date) telle que définie dans le Prospectus.

La Société calculera la Valeur d'Actif Net par Catégorie comme suit: chaque Catégorie intervient dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables conformément aux dispositions du Prospectus à chacune des Catégories. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une Catégorie particulière à une Date d'Évaluation donnée, diminuée des engagements relatifs à cette Catégorie particulière, existants à la Date d'Évaluation, représente la Valeur d'Actif Net attribuable à cette Catégorie à la Date d'Évaluation concernée. Les mêmes principes s'appliqueront aux fins du traitement de la Valeur d'Actif Net de Séries d'Actions au sein d'une Catégorie.

Dans le cadre de la détermination du montant des engagements relatifs à une Catégorie considérée, la Société devra prendre en compte, entre autres, toutes les dépenses à la charge de la Société afférents à cette Catégorie comprenant, sans que cette liste soit limitative, tous honoraires dus au Gérant, aux directeurs/conseils en investissement, en ce compris les honoraires de résultat éventuels, honoraires et frais dus au dépositaire et ses correspondants, à tout agent domiciliataire, agent administratif, teneur de registre, agent intervenant en cas de cotation sur un marché, tout agent payeur, tout distributeur, tout représentant permanent sur les lieux d'immatriculation, ainsi que tout autre agent salarié de la Société, honoraires et frais pour les prestations juridiques, comptables et d'audit, tout honoraire et frais engagé dans le cadre de l'immatriculation et pour le maintien de l'immatriculation de la Société auprès de toute autorité gouvernementale ou bourse de valeur au Grand Duché du Luxembourg et dans tout autre pays, tout frais de reporting et de publication en ce compris les coûts de préparation, d'impression, de publicité, et de distribution des prospectus, memoranda d'explications, rapports périodiques ou de déclaration d'enregistrement, le coût de préparation des éventuels certificats d'Actions, et le coût de tout rapport aux actionnaires, les frais liés à la détermination de la Valeur d'Actif Net de la



Catégorie concernée, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales, tout impôt, droit d'enregistrement, frais étatiques et frais similaires, et toute autre dépense d'exploitation, incluant les frais d'acquisition et de cession d'actifs, les frais raisonnables de déplacement en relation avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales et d'investissement dans lesdites structures, les frais de publication du prix d'émission, de rachat et de conversion, si cela est applicable, les intérêts d'emprunt et les frais bancaires, les frais de conversion monétaire et de courtage, les frais postaux, téléphoniques et de télécopie.

La Valeur d'Actif Net par Action d'une Catégorie à la Date d'Évaluation est égale à la Valeur d'Actif Net de la Catégorie d'Actions concernée à la Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie existant à cette Date d'Evaluation. La Valeur d'Actif Net par Action sera donnée avec quatre décimales.

La Valeur d'Actif Net de la Société est égale à la différence entre (i) la valeur de ses actifs bruts (en ce compris tout intérêt couru mais non encore payé) majorée de la trésorerie et de tout actif liquide ou facilement disponible et (ii) le montant cumulé des dettes financières et des provisions estimées de bonne foi par le Gérant.

La Société établira une masse d'actif et de passif séparée pour chaque Compartiment et l'actif et le passif seront répartis de la manière suivante:

- (a) les produits nets résultant de l'émission d'Actions dans une Catégorie concernée seront alloués dans les livres de la Société à cette Catégorie et les actifs, dettes, revenus et dépenses y relatifs seront alloués à cette Catégorie conformément aux dispositions ci-dessous;
- (b) lorsqu'un revenu ou un actif découle d'un autre actif, ce revenu ou cet actif devra être enregistré dans les livres de la Société dans le même Compartiment ou la même Catégorie que l'actif dont il découle et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur est allouée au Compartiment concerné ou à la Catégorie concernée;
- (c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en rapport avec un actif d'un Compartiment donné ou d'une Catégorie donnée ou attribuable à une Catégorie ou une opération effectuée en rapport avec les actifs d'un Compartiment donné ou d'une Catégorie donnée, cet engagement sera alloué à ce Compartiment ou à cette Catégorie;
- (d) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment ou à une Catégorie déterminé(e), cet actif ou engagement sera attribué à tous les Compartiments ou Catégories en proportion de leurs Valeurs d'Actif Net ou de toute autre manière que le Gérant pourra déterminer de bonne foi; et
- (e) après la distribution de dividendes aux actionnaires d'une Catégorie, la Valeur d'Actif Net de cette Catégorie sera réduite du montant de cette distribution.

Lorsque des contrats de couverture des risques sont utilisés (tels que les contrats de hedging), la méthode d'évaluation sera basée sur leur juste valeur estimée avec attention et de bonne foi. Les valeurs exprimées dans une monnaie autre que la monnaie de référence de la Société seront converties au taux de change applicable au Luxembourg à la Date d'Evaluation en question. Le Gérant est autorisé à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des prix d'évaluation concernés.

La Valeur d'Actif Net par Catégorie déterminée à chaque Date d'Evaluation sera envoyée aux actionnaires à l'initiative du Gérant.

- 15. Suspension du calcul de la valeur d'actif net. Le Gérant peut suspendre le calcul de toute Valeur d'Actif Net lorsque:
- (a) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- (b) les moyens de communication ou de calcul, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours de bourse ou sur un autre marché, sont hors service;
- (c) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;
- (d) lorsque pour toute autre raison, la valeur d'un Investissement (tel que ce terme est défini ci-dessous) ne peut pas être certifiée rapidement et avec exactitude.

Tout actionnaire concerné par une suspension de la Valeur d'Actif Net des Actions qu'il détient en sera informé si une telle suspension excède huit (8) jours, par le Gérant.

16. Gérant. Le gérant, Patrimonium Luxembourg (le "Gérant"), administre la Société. Le Gérant évalue et prend toutes les décisions nécessaires relatives aux investissements et aux désinvestissements effectués par la Société.

Le Gérant sera responsable des décisions relative à l'administration générale et à la politique d'investissement et de désinvestissement de la Société. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition entrant dans le cadre de l'objet de la Société tel que défini à l'Article 4 ainsi que dans le Prospectus.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions d'associé, gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, soit désigné par le Comité Consultatif (ou, dans l'hypothèse où plusieurs Comités Consultatifs ont été créés et coexistent, par celui qui a été établi en premier parmi ces Comités Consultatifs) afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce



qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts un gérant remplaçant (le "Gérant Successeur") agréé par ou sur le point d'être agréé par la CSSF. A défaut d'une telle nomination dans le délai susvisé, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un Gérant Successeur n'est pas soumise à l'approbation du Gérant en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa qualité d'associé,gérant commandité de la Société.

- 17. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition entrant dans l'objet de la Société, y compris, sans que cette liste soit limitative:
 - (a) déterminer et décider des politiques et stratégies d'investissement de la Société;
- (b) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider autrement un investissement dans une société du portefeuille (un "Investissement");
- (c) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer, le cas échéant, les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille dans lesquelles la Société aurait investi ou obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute action, y compris des mesures décisives liées aux intérêts émis par ces sociétés du portefeuille, que le Gérant peut estimer nécessaire ou recommandée, en sa seule et absolue discrétion;
 - (d) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;
- (e) engager toute sorte d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société, y compris, sans limitation, tout contrat de souscription ou avenant conclus avec les actionnaires;
- (f) sauf restriction expressément prévue par les présent statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société;
- (g) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement d'argent et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaires et tout autre compte similaire;
- (h) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom et pour le compte de la Société, toute personne, y compris une Affiliée d'un actionnaire, pour prester des services ou fournir des biens à la Société;
- (i) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, brokers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser, le cas échéant, chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société;
- (j) contracter toute police d'assurance au nom et pour le compte de la Société, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et toute autre responsabilité;
 - (k) payer tous les frais et dépenses de la Société et du Gérant conformément au Prospectus.

18. Actes effectués par le gérant.

- 18.1 Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents statuts, le Gérant est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, et délivrer au nom et pour le compte de la Société tous les contrats, certificats, engagements, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet de ces statuts et de la Société;
- 18.2 Le Gérant, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;
- 18.3 Sauf disposition contraire de la loi, toute documentation, analyse, donnée, ou autres informations collectées ou produites par le Gérant concernant la gestion de la Société doivent devenir la propriété du Gérant.
- 19. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents statuts doit être adoptée moyennant respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'Article 29 ci-dessous et avec l'accord du Gérant. Toute modification des présents statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires de la Société et par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'actions de la ou des Catégorie(s) concernée(s) et avec l'accord du Gérant.

20. Indemnisation. La Société remboursera et indemnisera le Gérant, ainsi que tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement de la Société et leurs actionnaires, administrateurs (ou fonction équivalente), fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partners, membres, affiliés et personnel respectifs et tout



membre d'un Comité Consultatif contre les actions, procédures, plaintes, passifs, dettes, responsabilités, dommages, coûts et frais y afférant, y inclus les frais juridiques, encourus et/ou générés par eux en raison de leurs fonctions ou activités au ou le cas échéant, pour le compte de la Société ou des actionnaires de la Société, pour leur fonction passée ou présente en qualité de associé, gérant commandité prestataire de services, administrateur (ou toute autre fonction équivalente), fondé de pouvoir ou toute autre fonction précitée ou, le cas échéant, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde ou d'infraction pénale ou négligence flagrante. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels les personnes indemnisées mentionnées ci-dessus peuvent prétendre.

21. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction, que la Société pourra conclure avec une société ou entreprise, ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant, ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, aurait un intérêt quelconque dans cette société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour toute décision y relative. Néanmoins, s'il apparaît que ces derniers présentent un conflit d'intérêt avec les intérêts de la Société, dans le cadre d'une opération soumise à l'agrément du conseil de gérance du Gérant, l'administrateur ou le fondé de pouvoir concerné devra notifier un tel conflit au conseil de gérance et devra mentionner cette notification dans le procès-verbal. L'administrateur ou le fondé de pouvoir concerné ne devra pas participer à cette résolution.

22. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi de 2007.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le Dépositaire devra agir de manière indépendante et exclusivement dans l'intérêt des actionnaires.

La conservation des actifs d'un fonds d'investissement spécialisé doit être conférée à un Dépositaire répondant aux conditions prévues par la Loi de 2007.

- 23. Comité consultatif. Un ou plusieurs Comité Consultatif(s) pourra(pourront) être mis en place par le Gérant qui fixe sa(leur) composition et ses(leurs) procédures dans les conditions prévues dans le Prospectus (le "Comité Consultatif").
- 24. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par l'Article 19 et l'Article 29 des présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs expressément prévus par la loi et par les présents statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires de la Société sont convoquées par le Gérant.

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et si ces derniers déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans délai de convocation.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la Société à Luxembourg ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le 2 mai à 11 heures (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque Action donne droit à une (1) voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par tout mandataire qu'il aura valablement habilité qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

- 25. Co-Gestion et Gestion commune. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'actifs de deux ou plusieurs Compartiments sur une base commune, ou de tout ou partie du portefeuille d'actifs de la Société selon un système de co-gestion ou de gestion clonée avec des actifs détenus par un autre plan d'investissement collectif Luxembourgeois, sous réserve des déclarations appropriées et conformément à la réglementation applicable, tel que cela est plus amplement décrit dans la documentation de cession des Actions.
 - 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Par exception, le dernier exercice social se terminera à la date de liquidation définitive de la Société.

- **27. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné ainsi que des rapports intermédiaires dans les conditions prévues dans le Prospectus.
- 28. Distributions. Le droit aux distributions sous quelque forme que ce soit (distribution de dividendes, remboursement ou rachat d'Actions) est déterminé par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus et dans les limites prévues



par la loi. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

- 29. Modification des statuts. A l'exception des cas où le Prospectus prévoit des conditions différentes, les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires à condition de réunir un quorum de 50% du capital social de la Société et une majorité des 2/3 des votes exprimés lors de l'assemblée générale et l'accord du Gérant. Si le quorum précité n'est pas atteint sur première convocation, une seconde assemblée peut être convoquée, qui peut valablement délibérer sans condition de quorum. Pour les deux assemblées générales, les résolutions devront être adoptées à la majorité des 2/3 des votes exprimés lors de l'assemblée générale et nécessiteront l'accord du Gérant.
- **30. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le boni de liquidation est distribué en nature to aux titulaires d'Actions.
- 31. Fusion de compartiments ou de catégories. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets de tout Compartiment ou Catégorie a diminué pour atteindre ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum permettant à ce Compartiment ou cette Catégorie d'être géré de manière économiquement efficace, ou si un changement dans l'environnement économique, monétaire ou politique relatif au Compartiment ou à la Catégorie concernée a des conséquences négatives sur les investissements de ce Compartiment ou de cette Catégorie ou afin de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider unilatéralement de racheter l'ensemble des Actions émises dans ce Compartiment ou cette Catégorie à leur Valeur d'Actif Net des Actions concernées (en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements et les frais de réalisation), calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prendra effet. La Société devra notifier les détenteurs des Actions concernés par le rachat obligatoire préalablement à la date effective de ce rachat, cette notification indiquant les motifs et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concerné peuvent demander le rachat ou la conversion (si cela est opportun) de leur Actions, sans frais (mais en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements et les frais de réalisation) préalablement à la date effective du rachat d'office.

Sans préjudice des pouvoirs conférés au Gérant au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de tout Compartiment ou de toute Catégorie peut, sur proposition du Gérant et avec son accord, décider de racheter l'ensemble des Actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie et rembourser aux Actionnaires la Valeur d'Actif Net de leurs Actions (en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements et les frais de réalisation), déterminée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis pour cette assemblée générale des actionnaires dont les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Les actifs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du rachat susvisé seront conservés à la Caisse de Consignation au nom des personnes y ayant droit.

En cas de survenance des mêmes évènements que ceux visés au premier paragraphe du présent article, le Gérant peut décider d'attribuer les actifs de tout Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre fonds ou à un autre Compartiment au sein de ce fonds (le "Nouveau Compartiment") et de redéfinir les Actions du Compartiment concerné en tant qu'Actions du Nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une fusion, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à la quote-part des droits des actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent article (et contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date effective de la fusion afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période. A l'issue de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de ce droit, étant précisé que, si la fusion a lieu avec un fonds commun de placement luxembourgeois ou un fonds situé à l'étranger, cette décision liera uniquement les actionnaires favorables à cette fusion.

Sans préjudice des pouvoirs conférés au Gérant au paragraphe précédent, un apport d'actifs et de passif de tout Compartiment à un autre Compartiment de la Société ou à un autre fonds ou à un autre Compartiment au sein d'un autre fonds, peut être décidé par une assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné qui décidera ou non cette fusion dans le cadre d'une résolution prise sans condition de quorum et à la majorité simple des votes exprimés, excepté lorsque cette fusion doit avoir lieu avec un fonds commun de placement luxembourgeois ou un fonds ayant son siège social à l'étranger, auquel cas les résolutions lieront uniquement les actionnaires qui auront voté en faveur de cette fusion.

32. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi de 2007 telles qu'éventuellement modifiées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date d'immatriculation de la Société et se terminera le 31 Décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

153684



Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit des actions dans les proportions suivantes et ont versé en numéraire les montants suivants:

Souscripteur	Action de Commandité	Actions Ordinaires	Capital Souscrit
Patrimonium Luxembourg	1	100 Actions de Catégorie B	2 EUR
Patrimonium Debt Advisors AG, Baar	0	3.100.000 Actions de Catégorie B	31.000 EUR
Total	1	3.100.100	31.002 EUR

La preuve du paiement en numéraire de la somme de trente et un mille deux euros (EUR 31.002,-) a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à approximativement EUR 3.000,-

Déclarations

Le notaire, rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susvisées, représentant la totalité du capital souscrit et considérant avoir été dûment convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, lesdites personnes ont unanimement voté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entité suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Seconde résolution

Le siège social de la Société est établi 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédée d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en en-tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ndiaye – J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le sept septembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011175656/1337.

(110204823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Silver Point Capital, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3472967,



duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Silver Point Sourcing S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 121027, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 25 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 December 2006, under number 2319 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 July 2008 under number 1702.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager, except that (i) the signature of at least one (1) manager which is resident in Luxembourg and one manager which is resident in the United States shall be required to open cash or securities bank accounts and (ii) all cash transactions require signature (or electronic execution) by at least two (2) authorized signatories, as such persons are designated by the managers from time to time. The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Silver Point Capital, L.P., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3472967,

dûment représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, en vertu d'une procuration signée le 17 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'associé unique (L'"Associé Unique") de Silver Point Sourcing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 121027, constituée par un acte notarié de Me Henri Hellinckx, alors notaire résidant à Mersch, le 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 décembre 2006, sous le numéro 2319 (ci-après la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mai 2008 conformément à un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 juillet 2008 sous le numéro 1702.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société de la manière suivante:

"En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, sauf si (i) la signature d'au moins un (1) gérant résidant à Luxembourg et un gérant résidant aux Etats Unis d'Amérique sont requises pour ouvrir des comptes bancaires en espèces ou en titres et (ii) si toutes les transactions en espèces requièrent la signature écrite (ou signature électronique) d'au moins deux (2) signataires autorisés, ces personnes étant désignées par les gérants de temps à autre. Le gérant/conseil de gérance peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."



Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48164. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175785/80.

(110204439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.466.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Assurances Luxembourg (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.466, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 du 16 mars 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 octobre 2007, numéro 2320.

L'assemblée a été ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Jaumotte, Directeur Financier, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Maître Jean-Marc Ueberecken, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Christian Fouss, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Approbation avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 de la fusion par absorption de la Société par Interlux Assurances Maladie S.A. conformément au projet commun de fusion publié en date du 11 novembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2747;
 - 2. Divers.
- II. Que les actionnaires sont représentés, le/les mandataire(s) des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le/les mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la/les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

- III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

ATTENDU QUE, le projet de fusion a été signé le 18 octobre 2011 par la Société et Interlux Assurances Maladie S.A. («Interlux») et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2747 en date du 11 novembre 2011 (le «Projet de Fusion»).



ATTENDU QUE, conformément à l'article 267, paragraphe (1) de la Loi, les actionnaires de la Société ont pu prendre dûment connaissance:

- du Projet de Fusion, tel qu'il a été publié et selon lequel la Société sera absorbée par Interlux par voie de transmission universelle de l'entièreté des actifs et passifs de la Société à Interlux et la Société sera dissoute;
 - des rapports de gestion sur les comptes annuels audités des trois derniers exercices sociaux de la Société;
 - des rapports de gestion sur les comptes annuels audités des trois derniers exercices sociaux d'Interlux;
 - d'un état comptable intérimaire de la Société arrêté au 30 septembre 2011;
 - d'un état comptable intérimaire d'Interlux arrêté au 30 septembre 2011; et
- des rapports des conseils d'administration de la Société et d'Interlux expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et le rapport d'échange des actions.

Par arrêté ministériel du 5 décembre 2011, le Ministre des Finances a donné son accord de procéder à la fusion par absorption de la Société par Interlux.

ATTENDU QUE, en échange du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Interlux, cette dernière procédera avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 à l'émission de deux cent vingt mille (220.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune aux actionnaires de la Société qui seront allouées comme suit:

- une (1) action sera allouée à AXA Assurances Vie Luxembourg, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.467; et
- les deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (219.999) actions restantes seront alloués à AXA Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.944 afin qu'elle garde une participation d'une (1) action dans le capital d'Interlux.

ATTENDU QUE, les actionnaires ont pleine connaissance du contexte et des termes et conditions du projet de fusion et ont décidé de renoncer, par résolutions prises le 12 octobre 2011 et conformément à l'article 266 (5) de la Loi, à leur droit à ce qu'un rapport sur la fusion soit établi par un réviseur d'entreprises agréé.

ATTENDU QUE, les actionnaires confirment que conformément à l'article 267 de la Loi, les documents énumérés cidessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au moins un mois avant cette assemblée.

ATTENDU QUE, suite à la fusion, Interlux acquerra, par succession à titre universel, l'entièreté des actifs et passifs de la Société.

ATTENDU QUE, la fusion sera effective entre la Société et Interlux, envers les tiers et d'un point de vue comptable en date du 1 ^{er} janvier 2012.

PAR CONSEQUENT, les actionnaires, après avoir examiné le projet de fusion ainsi que le rapport du conseil d'administration y afférent, ont décidé d'approuver la fusion et le projet de fusion y afférent avec effet au 1 er janvier 2012.

Les actionnaires décident en outre que la fusion sera effective entre la Société et Interlux, envers les tiers et d'un point de vue comptable, en date du 1 ^{er} janvier 2012.

Les actionnaires notent que, par l'apport de tous les actifs et passifs de la Société à Interlux avec effet au 1 ^{er} janvier 2012, la Société cessera d'exister en date du 1 ^{er} janvier 2012, conformément à l'article 274 de la Loi.

Le notaire soussigné atteste avoir vérifié la conformité de cet acte avec les conditions énumérées à l'article 257 et suivants de la Loi et certifie que la fusion a été décidée en conformité avec les dispositions légales requises sous réserve de l'approbation de la fusion par Interlux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JAUMOTTE, J.-M. UEBERECKEN, C. FOUSS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011 /56238 Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011177322/94.

(110207387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.



Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.989,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 160.672.

L'an deux mille onze, le douze décembre,

Par-devant, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Baltis Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant sont siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.672 ayant un capital social de EUR 37.989,- (ci-après la «Société Absorbante») ici représentée par M. Eric Tazzieri d'Orangefield Trust Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbante en date du 3 août 2011; et, Baltis Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social au Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Pologne, enregistrée auprès du registre des entrepreneurs, au Registre de la Cour Nationale, conservé par la Cour du District de la ville de Gdansk – Pólnoc à Gdansk, 8 ème division commerciale du Registre de la Cour Nationale sous le numéro 0000081107 avec un capital social de cent deux mille zlotys (PLN 102.000,-), (ci-après la «Société Absorbée») ici représentée par Madame Lou Venturin de NautaDutilh Avocats Luxembourg, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011 et la procuration apportée par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011.

Une copie de ces résolutions et de cette procuration, signées ne varietur par les représentants de la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Lequels comparants, agissant es-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constations:

- 1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée de sorte que la Fusion peut dès lors être opérée conformément aux dispositions des articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") qui autorise expressément la fusion d'une société luxembourgeoise avec une société étrangère, pour autant que les lois applicables à cette société étrangère n'interdisent pas cette fusion.
- 2. Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion respectivement en date du 29 juillet 2011 pour la Société Absorbée et du 3 août 2011 pour la Société Absorbante, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 9 août 2011 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1985 du 29 août 2011.
- 3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi, ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.
- 4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de ce jour.
- 5. L'effet comptable de la fusion sera réalisé à la date de publication du présent certificat au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 6. La Société Absorbée est absorbée avec apport de tous ses actifs et passifs à la valeur nette comptable par la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.
- 7. Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cessent d'exister par dissolution sans liquidation à compter de ce jour et toutes ses actions sont annulées.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-duché de Luxembourg,
 - que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,
- la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, et qu'elle sera régulièrement opposable aux tiers à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,-(mille Euros).

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et domicile, les mandataires ont signé avec Nous, Notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: E. TAZZIERI, L. VENTURIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55729. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176301/69.

(110205874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

pour le compartiment STERLING MONEY FUND

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et aux résolutions du conseil d'administration en date du 1 er septembre 2011, le conseil d'administration de la Société rend publique par la présente la prise d'effet en date du 9 décembre 2011 de la fusion par absorption, telle que prévue à l'article 1, point 20) c), de la Loi de 2010, par laquelle le compartiment "Investec Global Strategy Fund - Currency Alpha Fund " a été absorbé par le compartiment " Investec Global Strategy Fund - Sterling Money Fund ", deux compartiments de la Société, une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la Partie I de la Loi de 2010, ayant son siège social au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.420.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

In accordance with article 75, paragraph 2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010") and the resolutions taken by the board of directors on 1 September 2011, the board of directors of the Fund hereby makes public the entry into effect on 9 December 2011 of the merger, as provided for under article 1, point 20) c) of the Law of 2010, of the Currency Alpha Fund into the Sterling Money Fund, two compartments of Investec Global Strategy Fund, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 139.420.

Notice of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Référence de publication: 2011179161/250/26.

Thalia Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

The liquidation of Thalia (Lux) - Lighthouse Alpha Value Investment (the "Sub-Fund"), a sub-fund of Thalia (Lux) (the "Fund"), has been closed as of 13 December 2011.

All the proceeds have been paid to the unitholders of the Fund entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

Luxembourg, as of 29 th December 2011.

Thalia Fund Management Company S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2011179160/755/13.



SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R.C.S. Luxembourg B 146.761.

RECTIFICATIF de l'acte publié le 10 décembre 2011 et le 20 décembre 2011 numéro 2011169299

Suite à une erreur technique les publications concernant l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 29 décembre 2011 de la société SEB Sicav 3 avec siège social L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.761, référence de publication 2011169299 publié au Mémorial C n° 3118 du 20 décembre 2011 et C n° 3034 du 10 décembre 2011 comporte une erreur dans la forme juridique de la société.

Il y a lieu de lire

SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable

et non

SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Référence de publication: 2011179158/16.

GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.300,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011177132/14.

(110206699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011177131/14.

(110206701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Al Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 138.379.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 8 novembre 2011

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 8 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.



Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration Signatures

Référence de publication: 2011159433/17.

(110183914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Al Global Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.150.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 8 novembre 2011

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stéphanie Becker, avec effet au 8 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011159434/17.

(110183915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Trasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 novembre 2011.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Luca Checchinato et de Madame Emanuela Corvasce de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, et Madame Rossana Di Pinto, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Signatures

Référence de publication: 2011161177/20.

(110187679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.738,73.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

Le siège social de l'associé Slovenia Broadband S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Alan Dundon, Frédéric Salvadore, Géraldine Schmit et Marie-Catherine Brunner, gérants Slovenia Broadband, a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160784/14.

(110187613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

Par résolutions signées en date du 11 novembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2011.
- 2. Nomination de Jessie Da Silva, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160849/15.

(110187617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Expotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.996.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 octobre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1) acceptation de la démission de A&C MANAGEMENT SERVICES Société à responsabilité limitée, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1 er octobre 2011.
- 2) nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafebuch, L-8380 Capellen, au mandat de commissaire aux comptes avec effet au 25 septembre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 3) acceptation de la cooptation de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 13 août 2010 et pour une une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
- 4) transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.
- 5) le conseil d'administration constate que José Correia, Ronald Chamielec, Géraldine Schmit, administrateurs, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163226/25.

(110188776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Par résolutions signées en date du 11 novembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2011.
- 2. Nomination de Jessie Da Silva, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160850/15.

(110187616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

H par, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Helmsange, 106, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 138.530.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Démission de Madame Joëlle Wurth de sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160907/13.

(110187676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 octobre 2011, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler comme suit les mandats suivants:

Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président.
- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.
- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- la société IC DOM COM S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour la société SIF S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011162929/26.

(110189077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

J-Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160939/10.

(110187687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



Max Lease Sàrl & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.062.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 août 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de reviseur d'entreprise agréé de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160989/14.

(110187618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.809.723,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.860.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 août 2011.

En date du 23 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thomas Bolien, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 1 er août 2011.
- de nommer Laurent Métraux, salarié, né le 23 octobre 1972 à Hermenches VD en Suisse, demeurant professionnellement au Richtistrasse 7 à CH-8304 Wallisellen en Suisse, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 1 er août 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Gérants de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock
- Laurent Métraux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2011161368/27.

(110187510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pub Freehold Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161036/10.

(110187688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



PMM Holding (Luxembourg) AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.473.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. November 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Référence de publication: 2011161073/14.

(110187669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Red Hammer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 106.326.

En date du 10 novembre 2011, les transferts de parts suivants ont eu lieu:

- l'associé John Hopkins, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, a transféré la totalité de ses 250 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis, avec effet immédiat.
- l'associé Mike Pashley, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, a transféré 155 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis, avec effet immédiat.
- l'associé Mike Pashley, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, a transféré 95 parts sociales à Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats Unis, avec effet immédiat.

En conséquence, les associés sont les suivants:

- Apollo European Real Estate Fund II LP, précité, avec 405 parts sociales
- Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., précité, avec 95 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161085/23.

(110187615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

INL Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.315.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 15 novembre 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine associe unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011163708/19.

(110189482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.



Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

Veuillez noter que M. Sergio PANZA, administrateur, réside dorénavant à Via Remondini 10, I - 36061 Bassano del Grappa et que M. Maurizio PERUZZO, administrateur et président du conseil d'administration, réside dorénavant à Urbanizacion El Turman Residencial Las Salinas 120, Agaete, E - 35001 Las Palmas.

Luxembourg, le 29.11.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO – IMP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011163322/14.

(110189138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Safetyconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 102.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163741/10.

(110189529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.559.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163317/10.

(110188780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.550.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163318/10.

(110188781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Iena Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163319/10.

(110188744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck